

ENSEIGNANTS TITULAIRES ET STAGIAIRES HORS-ACADÉMIE MEMENTO MOUVEMENT 2025

✓ QUI EST CONCERNÉ PAR LE MOUVEMENT ?

- Les enseignants certifiés hors académie qui demandent une mutation en Bretagne
- Les enseignants certifiés stagiaires hors académie, lauréats du CAFEP ou du CAER 2024, qui demandent un poste en Bretagne.

✓ ENTRÉE DANS LE MOUVEMENT : DU 7 FÉVRIER AU 6 MARS 2025

Via l'application <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

Vous devez entrer dans le mouvement de Bretagne via cette application. **Cette démarche est obligatoire.**

Document à consulter pour l'entrée dans le mouvement : [08-Procédure d'entrée dans le mouvement - ens hors-académie.pdf](#)

INFORMATIONS SUR LE FORMULAIRE D'ENTREE DANS LE MOUVEMENT :

➤ **Choix de l'établissement :** seuls les établissements de Bretagne sont listés.

Pour les enseignants hors académie, saisissez ACAD dans le champ de recherche « établissement » puis choisissez : 1D HORS ACAD pour le 1^{er} degré, 2DHORS ACAD pour le 2nd degré, AGRI HORS ACAD si vous êtes dans l'enseignement agricole ou REINT HORS ACAD si vous êtes en demande de réintégration.

Établissement *
acad
1D HORS ACAD - 0010000C -
AGRI HORS ACAD - 0010000D -
2DHORS ACAD - 0010000A -
REINT HORS ACAD - 0010000B -

Discipline enseignée *
ANGLAIS - L0422

NB Heures étab *
0
0
0
0

Je demande la priorité *
B4 - Contractuel définitif hors académie souhaitant une mutation

➤ **Choix de la priorité*:**

- B3 : enseignants titulaires hors académie qui souhaitent une mutation au sein de l'académie de Rennes pour impératifs familiaux ou médicaux dûment justifiés ou par des exigences de la vie religieuse.
- B4 : enseignants titulaires hors académie.
- C3 : enseignants certifiés stagiaires, lauréats du CAFEP, hors académie.
- D3 : enseignants certifiés stagiaires, lauréats du CAER, hors académie.

***Attention : tous les dossiers seront étudiés par la CAE de Bretagne le 26 mars. A l'issue de cette commission, vous recevrez une notification de la priorité définitive retenue pour votre dossier.**

➤ **Fiche pdf :** à l'issue de votre inscription, vous pouvez conserver la fiche pdf qui résume les éléments de votre inscription. Vous n'avez pas à nous la retourner. Elle peut être remise à votre chef d'établissement pour information, mais cette démarche n'est pas obligatoire.

✓ **CONSULTATION DES SERVICES VACANTS ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS ET SAISIE DES VŒUX PAR INTERNET SUR LE SERVEUR DU RECTORAT DE RENNES**

➤ **DU 11 AVRIL AU 27 AVRIL 2025**

Lien vers serveur du rectorat : <https://bv.ac-rennes.fr/mvtprive/>

Le guide utilisateur est téléchargeable sur le site du rectorat de Rennes ou sur la FAQ de l'application : <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

Rappel : vous avez la possibilité d'effectuer 20 vœux.

✓ **INFORMATION DE CANDIDATURE AUPRÈS DU OU DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT**

Dans la limite de 5 jours calendaires après la fermeture du serveur du rectorat, vous devez adresser votre candidature par écrit (mail de préférence), aux chefs d'établissement auprès desquels vous sollicitez un emploi. La liste des établissements et des contacts est disponible sur la page d'accueil de l'inscription dans le mouvement (dans FAQ) : <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

✓ **VŒU SUR UN POSTE PEX**

Si vous postulez sur un poste PEX (Poste à Exigences particulières), il vous faut compléter la fiche PEX (Document à télécharger également sur la FAQ de l'inscription au Mouvement : <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh>) et la transmettre **dès la période des vœux avec les documents demandés**, au chef d'établissement duquel dépend le service. Le chef d'établissement la complètera et transmettra le dossier à la DPEP pour avis du corps des inspecteurs.

✓ **RAPPEL DES DATES IMPORTANTES - MOUVEMENT 2025**

Du 6 février au 7 mars 2025	Entrée dans le mouvement
Mercredi 26 mars 2025	CAE – codification des demandes de priorités B1-B3-B4 + C3-D3
Du 11 avril au 27 avril	Vœux des maîtres : enseignants titulaires et stagiaires
Mardi 6 mai Jeudi 15 mai Mercredi 21 mai Mercredi 28 mai et Jeudi 12 juin	CDE priorités A-B1-B2 CAE priorités A et traitement des dossiers B3-B4 CAE priorités B, C et D CAE
Vendredi 20 juin journée	CCMA priorités A, B, C et D

✓ **SI VOUS RECEVEZ UNE PROPOSITION SUITE A UNE COMMISSION DE L'EMPLOI**

Merci de consulter la procédure vous permettant d'y répondre : [Procédure pour répondre à une proposition d'emploi.pdf](#)

✓ **LA FOIRE AUX QUESTIONS**

Pour toute question ou recherche d'un document, n'hésitez pas à consulter la FAQ disponible sur la page d'accueil de l'application <https://mouvement2d.enseignement-catholique.bzh> (sous les pavés de connexion)

✓ **LES CONTACTS DDEC**

DDEC DE ST BRIEUC - tel : 02-96-68-32-61	agnes.lebreton@e-c.bzh - mickael.lebellego@e-c.bzh
DDEC DE QUIMPER – tel : 02-98-64-16-00	erwan.lelay@e-c.bzh - ddec29.2d-emploi@e-c.bzh
DDEC DE RENNES - tel : 02-99-54-62-10	chantal.thomastrovalet@e-c.bzh - vincent.quibel@e-c.bzh
DDEC DE VANNES – tel : 02-97-46-60-65	marie.person@e-c.bzh - david.magere@e-c.bzh